



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026
A L'HOTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 11 février

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Isabelle DERBES (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN).

Absents : Michel REZK, Sara SUSINI, Laurent DENIS.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	17	VOTANTS :	19
------------	-----------	-----------	-----------

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal 08 décembre 2026

DECISION DU MAIRE

1. Approbation de la convention de recherche de subvention et d'aides avec la société OPTIMA CLASSE 6 (SubstanCiel) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière relative au projet de la transformation d'un EHPAD en école.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Signature d'une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.
3. Changement du lieu de tenue des séances du conseil municipal.
4. Dissolution de la société publique locale « INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 ».
5. Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour la classe découverte en mars 2026.
6. Signature d'un contrat pour la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale.
7. Fixation des redevances pour occupation du domaine public communal.

8. Autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque municipale.
9. Approbation du règlement intérieur et inscription de cours de langue française.

RESSOURCES HUMAINES

10. Création et annulation d'emplois techniques.

1. Approbation de la convention de recherche de subvention et d'aides avec la société OPTIMA CLASSE 6 (SubstanCiel) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière relative au projet de la transformation d'un EHPAD en école.

M. le Maire présente la décision du Maire concernant la signature de la convention avec la société Substanciel, qui accompagnera la collectivité dans la recherche de subventions dans le cadre du projet de réhabilitation du Pradon en école maternelle

2. Signature d'une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de Peymeinade pour la répartition intercommunales des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Est adopté à l'unanimité

3. Changement du lieu de tenue des séances du conseil municipal.

Le projet de délibération vise à approuver le déménagement des séances du conseil municipal à compter du 21 mars 2026.

Cette décision fait suite au constat que la salle du conseil de la mairie sera trop petite et inadaptée pour accueillir le nombre de conseillers municipaux — porté à 27 membres à l'issue des élections municipales de 2026 — ainsi que le public.

Est adopté à l'unanimité

4. Dissolution de la société publique locale « INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 ».

Le projet de délibération visant à autoriser la cession de l'unique action détenue par la Commune de Callian dans la SPL « Ingénierie Départementale 83 » au profit du Département du Var, pour un montant de 200 €. Cette décision fait suite à la dissolution prochaine de cette société, consécutive à la création d'un nouvel établissement public « Var Ingénierie » par le Département. La Commune approuve ainsi son retrait du capital de la SPL.

Est adopté à l'unanimité

5. Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour la classe découverte en mars 2026.

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 800 euros à la coopérative scolaire, au titre de la participation de la commune à la classe découverte organisée en mars 2026.

Est adopté à l'unanimité

6. Signature d'un contrat pour la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat type relatif à la redevance spéciale pour les déchets assimilés aux ordures ménagères.

Ce texte approuve le contrat type qui définit les droits et obligations des producteurs de déchets (professionnels générant plus de 3 000 litres par semaine) et de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). Il fixe les modalités techniques de collecte, le mode de calcul de la redevance, avec deux facturations annuelles, la durée du contrat d'un an, renouvelable et la procédure en cas de litige. La mise en œuvre est prévue à compter du 1 juillet 2026.

Est adopté à l'unanimité

7. Fixation des redevances pour occupation du domaine public communal.

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à actualiser et unifier le régime des redevances d'occupation du domaine public communal, en abrogeant la précédente délibération de mai 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le principe selon lequel toute occupation privative du domaine public notamment les réseaux de communications électroniques, les installations radioélectriques, les occupations temporaire du domaine public (chantiers, bennes, etc.) donne lieu au paiement d'une redevance. Pour 2026, les montants sont fixés comme suit :

- **Réseaux de communications électroniques** : application des barèmes plafonds réglementaires, revalorisés selon l'indice TP01 (ex : 49,11 €/km pour les artères souterraines sur le domaine public routier communal).
- **Installations radioélectriques** (antennes, pylônes) : redevance librement fixée par la commune selon la surface, la durée et les avantages économiques de l'occupant.
- **Occupations temporaires** (bennes, chantiers) : montants définis par une annexe tarifaire. La redevance est payable d'avance, le Maire étant chargé de délivrer les autorisations et d'émettre les titres de recettes correspondants.

Est adopté à l'unanimité

8. Autorisation de supprimer des documents du fond de la médiathèque municipale.

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder au désherbage des collections de la médiathèque municipale.

Cette délibération a pour objet de permettre le retrait des inventaires des documents usagés, obsolètes ou en mauvais état, afin de maintenir la qualité et l'attractivité des collections

Chaque opération fera l'objet d'un procès-verbal signé par le Maire, détaillant les documents éliminés et leur destination.

Est adopté à l'unanimité

9. Approbation du règlement intérieur et inscription de cours de langue française.

Le projet de délibération visant à approuver le règlement intérieur et le formulaire d'inscription de l'atelier de langue française organisé par la médiathèque municipale de Callian.

Cet atelier, animé par des bénévoles et coordonné par la responsable de la médiathèque, vise à favoriser l'intégration et l'autonomie linguistique des participants à compter de la rentrée de septembre 2026.

Est adopté à l'unanimité

10. Création et annulation d'emplois techniques.

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à créer un emploi permanent de responsable des services techniques et à ouvrir la procédure de recrutement.

Suite au futur départ du précédent responsable, ce texte vise à assurer la continuité du service technique communal en créant un poste de catégorie B, à temps complet, dont les missions incluent la direction du service, le pilotage de projets structurants (réhabilitation EHPAD, école, aménagement du cœur de village) et le suivi de maîtrise d'ouvrage.

Le texte acte également la suppression corrélative d'un poste de technicien territorial (catégorie B, échelle C1) et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à déclarer la vacance du poste et à conduire l'ensemble de la procédure de recrutement.

Est adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire exprime sa gratitude envers l'ensemble des élus pour leur engagement tout au long de cette mandature, malgré leurs occupations respectives, la charge mentale induite et l'appréhension liée à la technicité.

Aurélie COURANT prend la parole pour s'enquérir de l'avancement du projet Pradon (études, devis, etc.).

Norman NOVIANT lui répond que le programmiste doit prochainement remettre son compte rendu, ce qui permettra d'identifier précisément les besoins. Suivront ensuite le lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre (prévu avant l'été), puis un appel d'offres pour les entreprises, parallèlement au dépôt du permis de construire.

Philippe VERCHER fait part de son inquiétude quant à l'arrivée prochaine des gens du voyage et interroge Monsieur le Maire sur l'éventualité d'une solution évoquée lors des bureaux communautaires.

Monsieur le Maire indique qu'un terrain a été proposé, mais qu'il n'a pas été jugé convenable par le représentant des gens du voyage.

Enfin, Monsieur GAULT, en sa qualité de président de l'association des oléiculteurs, exprime sa reconnaissance envers les élus.